



## DÉCLARATION LIMINAIRE CTL 14 04 2022

Madame la Présidente,

En préambule de ce CTL, les représentants de la CGT rappellent leur soutien au peuple ukrainien qui lutte contre l’envahissement de leur pays par la Russie.

Ce conflit doit cesser au plus vite afin de rétablir une paix durable.

Cette crise militaire entraîne partout dans le monde une augmentation des prix de l’énergie et des matières premières.

La France n’est pas épargnée avec une hausse de l’inflation. De plus, il faut savoir qu’en 2019 plus de 9 millions de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté monétaire (source INSEE) notamment les chômeurs, les privés d’emploi qui ne perçoivent pas d’indemnités chômage et les familles mono parentales.

Une augmentation des salaires et des minimas sociaux, des pensions de retraite, est urgente.

Dans la Fonction Publique, l’exigence de la fin du gel du point d’indice reste toujours lettre morte sauf en ce début d’année 2022. Notre ministre de tutelle avance un calendrier, et coïncidence, un rapport a été remis au gouvernement : une conférence sur les perspectives salariales dans la Fonction Publique.

Ce rapport prône un système « ***plus équitable et dynamique reposant sur des garanties-socles et des accélérateurs*** ».

Assurant des fonctions régaliennes, les agents devraient donc devenir des représentants du privé avec un salaire fixe et des primes selon les résultats ?!

Pire, un cabinet de conseil privé (que je ne nommerai pas pour ne pas lui faire de la publicité) a déjà publié au mois de janvier 2022 un article intitulé « **Il est nécessaire d’imaginer un plan de transformation publique ambitieux pour le prochain quinquennat** ». En résumé la crise sanitaire a ralenti le programme de CAP 2022 et aussi la déclinaison de la loi de Transformation de la Fonction Publique de 2019. Il faut reprendre la

dynamique, moderniser et simplifier les services publics par le tout numérique et ainsi supprimer encore plus de fonctionnaires...

Les cabinets privés ne parlent que de réduction des dépenses publiques alors qu'il est tout à fait possible d'augmenter les recettes, à condition de le vouloir :

- Aucune préconisation de taxer les dividendes des entreprises du CAC 40 qui se sont enrichies pendant la crise sanitaire.
- Aucune allusion aux capitaux cachés dans les paradis fiscaux et au renforcement des moyens de contrôler cette fraude.

A propos de l'accueil des usagers, les représentants de la CGT rappellent la sortie du rapport Bonnet-Catanese (Directeurs régionaux des Finances Publiques) en plein mois de Juillet 2020 :

Faisant référence à la crise sanitaire, le rapport précise: **«Ce contexte exceptionnel constitue une opportunité majeure pour réorganiser plus franchement et plus largement notre politique d'accueil, dans tous les services»**. .../... **«Il faut tirer les leçons de la crise sanitaire actuelle et ne pas revenir à la situation antérieure»** .../...**«Cette situation constitue une opportunité unique pour atteindre les objectifs qui ont été fixés par le contrat (Contrat d'Objectifs et de Moyens) avant ce contexte de crise»**.

La cible fonctionnelle recherchée est **"une organisation approchant celle mise en œuvre lors de la crise sanitaire, et plus particulièrement durant la campagne IR. Il s'agit de limiter les situations d'accueil à nos guichets aux cas qui le justifient réellement."**

Les usagers doivent donc se débrouiller et aller sur Internet trouver leurs réponses : télédéclaration obligatoire, GMBI (Gérer Mon Bien Immobilier), déclaration de travaux pour le SDIF...

Les représentants de la CGT vous demandent alors aujourd'hui de faire un point sur une des conséquences du tout numérique : quel est le montant de la fraude à la déclaration corrective au crédit d'impôt par le piratage de comptes de particuliers, ainsi que sur la fraude au Fonds de Solidarité dans le 47 ?

La DGFIP semble oublier les victimes de l'illectronisme (ce mot est rentré dans le dictionnaire, lui, ce qui prouve son importance...) mais celles-ci peuvent encore venir dans les France Services à bon marché à côté des chez elles.

La défenseure des droits a rappelé le problème de la fracture numérique dans son rapport paru le 16 Février 2022, tout comme le précédent rapport de 2019 : **la situation « tendait à se dégrader » , « nul ne peut être privé de ses droits et de ses prestations au motif qu'il ne recourt pas au numérique lors de ses échanges avec l'administration » ; puis « Pour beaucoup, la dématérialisation forcée n'a pas représenté une simplification mais une forme de maltraitance institutionnelle ».**

Dans le Lot et Garonne, à la fin de l'année 2022, il ne restera que 4 sites des Finances Publiques de proximité ; la pleine compétence étant seulement réservée à Agen avec le SIP, le SIE, le SDIF, le SPF et le SPFE ! Les France Services ne sont pas des structures des Finances Publiques même si elles en sont les partenaires.

C'était une promesse de notre ancien ministre, Monsieur Darmanin : « aucun contribuable à plus de 30 minutes d'un accueil des Finances Publiques ».

En même temps, Monsieur Darmanin accueille dans sa ville de Tourcoing un centre de contact national appartenant à la société Webhelp qui lui a remis le rapport du même nom (comment réduire les dépenses des administrations publiques de 35 milliards en externalisant des missions)...

Une autre réforme avance à grands pas grâce à un autre rapport dit« Gardette » : celui de l'unification du recouvrement des créances fiscales et sociales.

La DGFIP va être chargée du recouvrement de taxes provenant de la DGDDI (Douanes) ou bien de la taxe d'aménagement venant de la DDT (Territoires).

Le recouvrement des des créances professionnelles (SIE) sera centralisé dans les PRS puis suivront celles des particuliers (SIP).

C'est pourquoi, dans les SIP, le soi-disant NRP impose de centraliser au plus vite le recouvrement sur un seul site.

Les usagers sont véritablement perdus lorsqu'ils essaient de nous joindre : un habitant de Fumel appelait avant Villeneuve sur Lot pour son retard de paiement d'impôt. Maintenant il reçoit une poursuite de la part d'Agen mais à Agen on lui dit que son dossier est maintenant géré par Marmande (ou Tonneins) et il doit attendre que tous les éléments de son dossier papier soient rapatriés de Villeneuve à Marmande (ou Tonneins) pour espérer obtenir une réponse.

Où se trouve la simplification ? Laisser la compétence géographique de chaque SIP en matière de recouvrement aurait été beaucoup plus clair, n'est-ce pas ?

Les conséquences sur les restructurations se font aussi sentir en matière de la gestion du secteur public local.

Le Pôle National de Soutien au Réseau est submergé par les nombreuses questions posées par les conseillers aux décideurs locaux. Une mauvaise formation ou un manque de préparation des dossiers ? Offres de conseil non adaptées aux collectivités ? Mauvaise connaissance du territoire pour des CDL venant de départements extérieurs ?

Le trésorier, comptable et conseiller, pouvait jouer ce rôle au travers de son expertise et de la connaissance du territoire...

Sauf erreur ou omission, les représentants de la CGT n'ont pas vu dans les documents fournis le compte rendu de l'installation du SGC d'Agen du 1<sup>er</sup> Janvier 2021. Un bilan déjà réclamé auparavant ayant eu pour réponse de votre part : « tout s'est bien passé... »

Que dire également du résultat de la restructuration opérée par l'arrivée des collègues de Villeneuve sur Lot au SPF et SPFE d'Agen ?

Quel est le retard sur le délai de publication des actes à ce jour et est-il en augmentation par rapport à 2020 ?

L'allongement des délais de publication entraîne mécaniquement l'établissement de taxes foncières aux anciens propriétaires, si la mise à jour du fichier n'a pas été effectuée, et donc un surcroît de travail pour les SDIF qui doivent dégrever par centaines des impositions et éditer, en parallèle, des rôles supplémentaires de taxes foncières. Ce sont les agents des SIP ou des SDIF qui se retrouvent au contact d'usagers excédés.

La baisse des effectifs, initiée dès l'informatisation du fichier avec FIDJI, puis accélérée avec la dématérialisation des échanges avec les études notariales par le biais de Télé actes, met en péril la qualité du fichier immobilier.

L'objectif de la direction générale étant toujours de réduire les 354 SPF à 140 structures : 122 SPF (d'ici juin 2022) et 18 SAPF entre 2021 et 2023.

Les représentants de la CGT veulent aussi évoquer la mise en œuvre du foncier innovant (dont l'idée principale est de remplacer l'humain par un algorithme) jette un doute sérieux sur la qualité future des bases fiscales et

de la précision du plan cadastral. Ainsi c'est l'image du service public cadastral qui est mise à mal par cette expérimentation aux yeux des contribuables, des professionnels, des élus locaux et des autres services de la DGFIP.

La confection et la maintenance du plan constituent la première des missions techniques des géomètres. Pour les assurer, les géomètres ne sont pas opposés à l'utilisation d'une intelligence artificielle. Mais de par cette technicité pour laquelle il a été formé, le géomètre doit avoir son mot à dire en matière de mise à jour du plan. L'intelligence artificielle doit être une aide à la décision pour les géomètres et ne peut en aucun cas les remplacer.

Au-delà des retours négatifs des expérimentations via Google, Capgemini et autres, des millions d'euros d'argent public déjà engagés, c'est l'annonce de 300 suppressions d'emplois qui achève de jeter le trouble. C'est une volonté à peine masquée de supprimer le corps des géomètres.

Vous l'aurez compris, Madame la présidente, les représentants de la CGT vous ont dressé également un bilan de CAP 2022 et du Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) et surtout de l'impact sur toutes les missions régaliennes des Finances Publiques.

Les réformes et les restructurations ne doivent pas se faire au détriment des usagers et des fonctionnaires au service du public.